

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a adopté, lors de sa séance tenue le 11 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier 2025	20h	14 juillet 2025	20h
10 février 2025	20h	11 août 2025	20h
10 mars 2025	20h	8 septembre 2025	20h
14 avril 2025	20h	2 octobre 2025	20h
12 mai 2025	20h	17 novembre 2025	20h
9 juin 2025	20h	8 décembre 2025	20h

DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE, ce vingt-cinq (25) novembre deux mille vingt-quatre (2024).

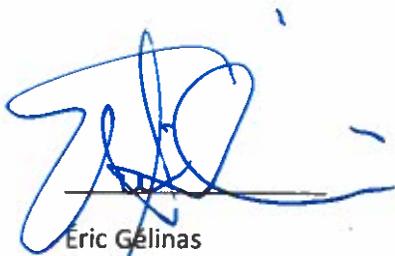


Éric Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le vingt-cinq (25) novembre deux mille vingt-quatre (2024).

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE VINGT-CINQ (25) NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).



Eric Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie